

# Mode d'emploi rapide pour le Système de déclaration électronique du régime de détachement de travailleurs (EMAEV)

#### 1. Adresse d'internet

https://secure.soka-bau.de/onlinedienste inter/

ou par SOKA-BAU-online LOGIN FÜR INTERNATIONALE ARBEITGEBER

### 2. L'inscription

Entrez votre nom d'utilisateur et mot de passe:



### 3. Changer mot de passe

Vous devez changer le mot de passe après votre première connexion:

# Changer mot de passe

(i)

Sur cette page vous pouvez changer à tout moment votre mot de passe. Tout particulièrement après avoir reçu de SOKA-BAU un nouveau mot de passe (pour la première utilisation du système ou si vous avez oublié votre mot de passe), vous devriez utiliser cette possibilité. Le mot de passe sera transmis par une liaison d'Internet sûre et classé chiffré dans la base de données, de telle sorte que la prise de connaissance par un tiers est exclue.

lom d'utilisateur	:	0770040000	
ncien mot de passe	:		*****
nouveau mot de passe	:		
nouveau mot de passe	:		

Avez-vous bloqués? Ou avez-vous oubliés votre mot de passe? Puis adressez-vous à votre chargé de clientèle ou avec un e'mail à <a href="mailto:aev@soka-bau.de">aev@soka-bau.de</a>.

Avec plaisir on va vous débloquer ou on va vous donner un nouveau mot de passe.



### Indication sur la sécurité

Choisissez un mot de passe d'au moins 7 signes qui comprend au moins une lettre et un chiffre. Pour votre propre sécurité, évitez d'utiliser les prénoms de partenaire ou d'enfant, le mot motdepasse et similaires. Protégez votre nouveau de passe contre toute connaissance non autorisée. Ne transmettez pas le mot de passe à un tiers!

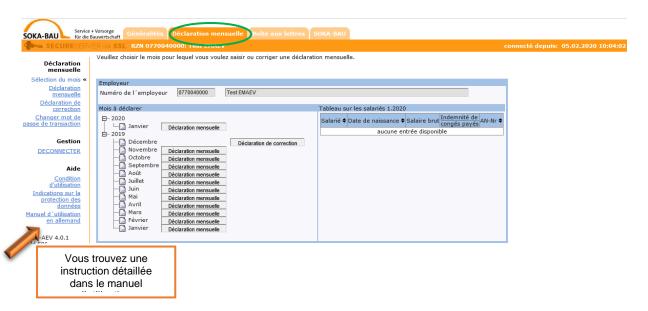


# 4. Déclaration mensuelle - Ouvrir le masque

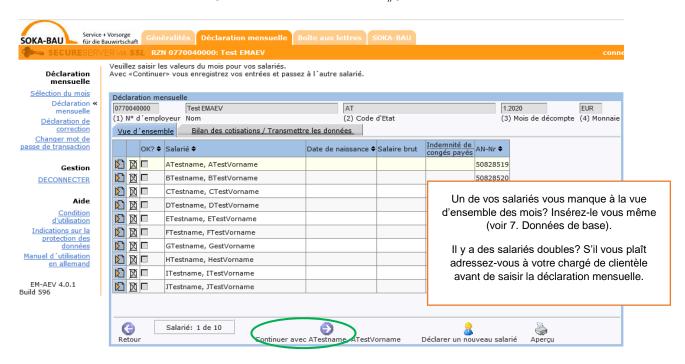
Avec l'onglet "Déclaration mensuelle" vous ouvrez une vue d'ensemble des mois.

Choisissez un mois souhaité et cliquez sur Déclaration mensuelle . Si vous souhaitez de faire une correcture, cliquez sur Déclaration de correction .

**Note:** Vous pouvez seulement faire une correcture si vous avez saisi une déclaration mensuelle avant.



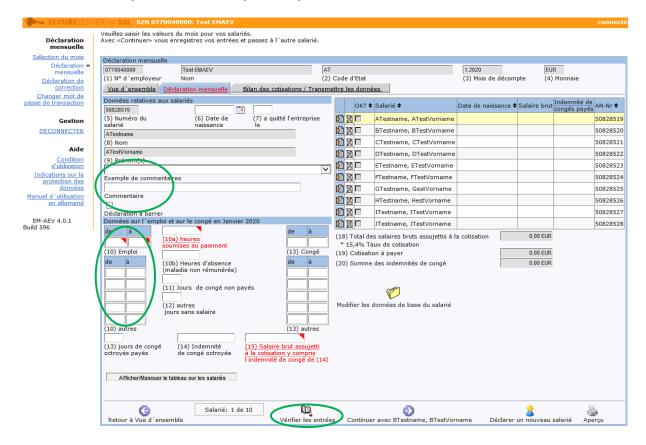
Tous les salariés qui vous avez déclarés à la douane ce mois-ci (déclaration mensuelle selon loi allemande sur le détachement des travailleurs), sont déjà à la vue d'ensemble des mois: Continuez avec un clic sur "Continuer avec...".





### 5. Déclaration mensuelle - Entrer des données

Maintenant vous pouvez entrer la déclaration mensuelle du premier salarié dans la liste. Tous les champs obligatoirs sont marqués en rouge. Vous pouvez quitter à tout moment l'application sans transmettre les données. Vos données seront enregistrées automatiquement et ne se perdent pas:



Détachez-vous vos salariés avec interruptions? Puis vous pouvez saisir plusieurs périodes sous "(10) autres".

Votre salarié n'est pas détaché ou n'est pas un salarié manuel? Cochez "Déclaration à barrer" et indiquez la raison.

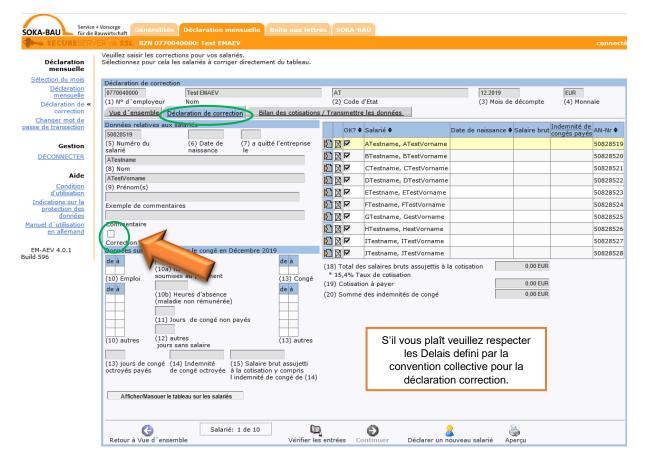
Coisissez la raison dans le champ de saisie "Example de commentaires" ou entrez votre propre texte dans le champ de saisie "Commentaire".

Après avoir entrée les données pour vos salariés, cliquez sur "Vérifier les entrées". Si les données que vous avez saisi ne sont pas plausibles, vous recevrez une note.



#### 6. Déclaration de correction

Voulez-vous corriger une déclaration mensuelle? Cliquez sur "Déclaration de correction" et choisissez le salarié ou les salariés sur le symbol . Mettez une coche à "Correction". Puis vous pouvez entrer votre modification.



**Note:** Vous ne pouvez plus effacer les salaires bruts qui ont déjà été déclarés. Adressez-vous à votre chargé de clientèle.

S'il vous plaît déclarez toujours le salaire brut corrigé en entier – pas seulement la différence de la déclaration originelle.

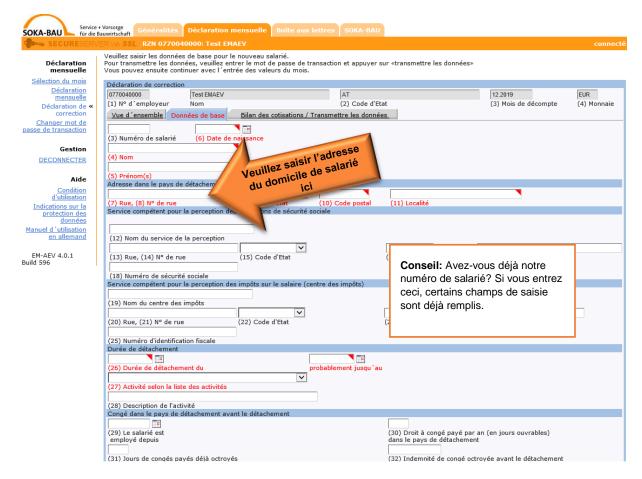
#### 7. Données de base - déclarer un salarié nouveau

Si un salarié manque dans la vue d'ensemble, cliquez sur "déclarer salarié nouveau" ajoutez-le.

Par un clic sur "Corriger les données de base du salarié" vous pouvez modifier ou parfaire les données de base pour chaque salarié.

**Note:** Vous pouvez déclarer les données de base du salarié seulement en ligne pour les salariés qui font part de la déclaration mensuelle! Utilisez notre formulaire "Données de base du salarié manuel" si vous voulez déclarer données de base supplémentaire. Vous pouvez le trouver sur notre site internet <a href="https://www.soka-bau.de/europa/fr/aide-service/formulaires-telechargements/">https://www.soka-bau.de/europa/fr/aide-service/formulaires-telechargements/</a>.





S'il vous plaît complétez tous les champs obligatoires marqués en rouge. S'il vous plaît saisissez seulement lettres latines. Le système ne peut pas traiter les caractères spéciaux étranges.

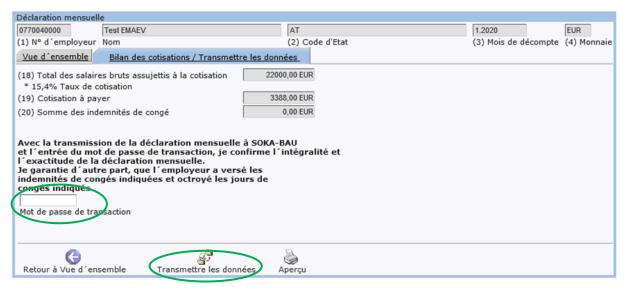
Quand vous avez tout rempli, vous pouvez nous envoyer les données. Cliquez sur "Continuer avec mot de passe de transaction. Un champ s'ouvre au bord de l'écran en bas dans lequel vous pouvez saisir votre mot de passe. Puis cliquez sur le champ "Transmettre les données de base".

Ensuite vous revenez alors automatiquement dans le masque "Déclaration mensuelle" et vous pouvez entrer les données pour le salarié additionnel.

#### 8. Déclaration mensuelle - Envoyer

Lorsque vous avez saisi toutes les données de la déclaration mensuelle, cliquez sur "Transmettres les données". Si toutes les données sont saisies correctement, vous pouvez saisir votre mot de passe de transaction. Sinon le champ est grisé. Si tout est en ordre, cliquez sur "Transmettre les données".





1 Remarque Vos saisies ont été enregistrées.

# 9. Quelques notes de plus

Vous pouvez voir tous les déclarations mensuelles et les formulaires de données de base du salarié que vous nous avez envoyés au cours des 90 derniers jours dans l'onglet "boîte aux lettres". Vous pouvez télécharcher ou imprimer ce document au format PDF aussi souvent que vous le souhaitez.

Veuillez prendre note que nous ne vous émettrons pas un facture séparé. À la fin de la déclaration mensuelle complétée, il y a le montant à payer.

Nous importons les changements du jour au lendemain. Ils sont visibles le jour ouvrable (du lundi au vendredi) suivant.

Si vous avez des questions, s'il vous plaît adressez-vous à votre chargé de clientèle.